

L'an deux mille vingt-quatre, le 27 septembre à 10h30, le comité syndical du Syndicat Mixte de Gestion Forestière de Mazoires, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en session ordinaire dans la salle d'activités de la Mairie sous la présidence de Mathieu SERRE,

Nombre de Conseillers en exercice : 18

Présents : 10

Mathieu SERRE, Anthony CHABRUT, Gérard CHABRILLAT, Marie-Laure CHABRUT, Frédéric CHABRILLAT, Josette BADUEL, Patrick LEVET, Thierry LEVET, Edith GERBAL, Bernard VERDIER.

Absents ayant donné pouvoir : 1

Bruno BALME DU GARAY donnant pouvoir à Mathieu SERRE.

Absents : 7

Guy JALICOUX, Jean GIRON, Liliane VIRAT, Robert LEMAIRE, Daniel DE GRANDPAYRE, Michèle BOUCHICHE, Christian BLANC.

Date de convocation : 30 août 2024

Le quorum est atteint

Madame Marie-Laure CHABRUT est élue secrétaire de séance.

Délibération 2024-12 : ADHESION AU SYNDICAT NUMERIAN ET DEMATERIALISATION

Monsieur le Président propose à l'assemblée l'adhésion au Syndicat Numérian ; sis 7 ZI Rhône Vallée Sud – 07250 LE POUZIN ; qui pourra ensuite fournir le service de télétransmission et de signature pour les actes soumis au contrôle de légalité et au contrôle budgétaire.

Les devis présentés pour l'adhésion (200€), la fourniture d'un pack de téléprocédure (371,70 € TTC) et d'un certificat de signature RGS** et son abonnement (168,84 € TTC) ; représente un total de 740,54 € TTC comprenant l'installation et la configuration à distance du poste informatique du secrétariat.

Considérant que la télétransmission est obligatoire,

Considérant que cela permettra une validation rapide des actes télétransmis,

Après en avoir délibéré, le comité syndical approuve et décide de valider l'adhésion au Syndicat Numérian ainsi que le pack de téléprocédure et le certificat de signature. Monsieur le Président est chargé de signer les devis et tous les documents nécessaires à la dématérialisation et à la télétransmission des actes du SMGF de MAZOIRES.

Acte certifié exécutoire de plein droit et publié en application de la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée et complétée par la loi n° 82-623 du 22 juillet 1982.

A Mazoires, le 27 septembre 2024

Le Président,
Mathieu SERRE

